

**Comité décisionnel de l'administration générale**

Gouvernance scolaire – Pouvoirs délégués à la Direction générale en lien avec le projet de loi 40  
(articles 298 et 299 du projet de loi)

**Procès-verbal** de la séance du comité décisionnel de l'administration générale de la Commission scolaire des Samares, tenue le 15 juin 2020, à 9 heures, en visioconférence, à laquelle séance sont présentes et présents :

- **Madame Nancy Lapointe**, directrice générale
- **Madame Pascale Damato**, directrice générale adjointe
- **Monsieur François Morin**, directeur général adjoint
- **Madame Marie-Èlène Laperrière**, secrétaire générale et directrice du Service des communications
- **Madame Audrey Dugas**, directrice du Service des ressources humaines
- **Madame Annie Fournier**, directrice du Service des ressources matérielles
- **Madame Marie-Claude Fredette**, directrice du Service des ressources financières
- **Madame Julie Riopel**, directrice des Services éducatifs
- **Monsieur Daniel Beaumier**, directeur du Service des technologies de l'information
- **Monsieur Richard Desjardins**, directeur du Centre multiservice des Samares
- **Monsieur Eddy Lajeunesse**, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport

## SUJETS EN DÉCISION

### 1. AMENDEMENT AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DU SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PARATECHNIQUE – ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs du personnel du soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2020 a été adopté par la résolution C.C.-047-191125;

CONSIDÉRANT la démission pour retraite du détenteur du poste de technicienne, technicien en travaux pratiques à l'école secondaire de la Rive;

CONSIDÉRANT les besoins de l'école secondaire de la Rive;

IL EST RECOMMANDÉ :

D'AMENDER le plan d'effectifs du personnel du soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2020 :

- en abolissant un poste régulier annuel à temps plein de technicienne, technicien en travaux pratiques, soit un poste à 100 % de 35 heures à l'école secondaire de la Rive;
- en créant un poste régulier cyclique à temps plein de technicienne, technicien en travaux pratiques, soit un poste à 100 % de 35 heures à l'école secondaire de la Rive.

***En vertu des pouvoirs délégués selon les articles 298 et 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires :***

**LA DIRECTION GÉNÉRALE AUTORISE CETTE DÉCISION.**

**DÉCISION CDAG – 40 – 2020-06-15**

### 2. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS (ANNEXE)

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments - Année 2019-2020- phase XV (50621);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme;

IL EST RECOMMANDÉ :

DE RETENIR la soumission l'entrepreneur suivant :

- CONSTRUCTION HÉBERT ET HÉBERT INC. (Saint-Thomas)  
Rénovation partielle de l'enveloppe, de la ventilation, de l'éclairage et des finis intérieurs (005 - Berthierville).  
Un million huit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent trente-sept dollars et vingt-cinq cents (1 898 237,25\$) taxes incluses;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

*En vertu des pouvoirs délégués selon les articles 298 et 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires :*

**LA DIRECTION GÉNÉRALE AUTORISE CETTE DÉCISION.**

**DÉCISION** CDAG – 41 – 2020-06-15

## SUJETS EN INFORMATION

3. SUJETS À VENIR (ANNEXE)
4. REGISTRE DES DÉCISIONS (ANNEXE)

---

**Nancy Lapointe**  
Directrice générale

---

**Marie-Élène Laperrière**  
Secrétaire générale